



SUCOM France

Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Contact :
+336 83 99 50 39
sucom.france@gmail.com
www.sucom-france.com

*Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie*

Détails pratiques pour les formations en INTRA (c'est-à-dire dans les établissements demandeurs)



LES FORMATEURS

Tous les formateurs sont des professionnels déclarés sur les registres pédagogiques de Sucom France S.A.S. De plus, ils sont en possession d'un numéro de Siret individuel.

Laurent Knodt, président de SUCOM France S.A.S, psychologue de formation (N° ADELI 749307815), a validé tous les contenus des cours qui sont dispensés dans son programme. Cependant, il est laissé à la liberté de chaque formateur de présenter son cours comme il l'entend et d'utiliser tous les moyens pédagogiques qu'il jugera bon.

NATURE DE L'ACTION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Selon le code du travail, la nature de l'action de formation professionnelle continue dispensée par SUCOM France SAS aura une finalité professionnelle. Cette finalité est démontrée par l'appartenance de l'action de formation à un des types de la liste figurant à l'article L 6313-1 du code du travail en l'occurrence : « Les actions de formation »

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

• **Pédagogie**

L'enseignement alterne des cours magistraux et des cours participatifs

Les exposés interactifs sont illustrés au départ de matériel vidéo et sonore (films, diaporamas, musiques...) apportés par le formateur. Dans certains cas, le participant peut également apporter ses propres supports après accord du formateur.

Temps de mises en situation et jeux de rôle

Matériel didactique : Vidéo projecteur, écran, support de cours, film, audio, camescope...

Matériel pédagogique : Montessori, snoezelen, ABA, TEACCH pour les modules concernés uniquement.

Notes de cours reprenant de manière synthétique les thèmes abordés et références bibliographiques

• **Les stagiaires :**

Les stagiaires s'engagent à l'utilisation de la vidéoscopie pour certaines situations pratiques dans le respect du droit à l'image.

En fin de formation, un questionnaire de satisfaction écrit sur la formation sera demandé à chaque stagiaire. Ceci dans l'objectif de vérifier la qualité et la pertinence du service rendu.

MOYEN PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION DE LA FORMATION

Les modules sont validés par le formateur selon les critères suivants :

- Présence continue aux différentes journées de formation
- Implication personnelle dans la formation
- Implication par rapport au groupe de stagiaires
- Évaluation continue du cheminement individuel tout au long des cycles
- Démonstration pratique de sa compréhension des thèmes abordés
- Passation d'un questionnaire d'évaluation des compétences acquises en fin de formation



SANCTION DE LA FORMATION

Aux termes de la formation, une attestation de suivi de formation sera remise à chaque participant.

Cette attestation de fin de formation individuelle reprendra :

- Les objectifs poursuivis,
- La nature de l'action concourant du développement des compétences,
- La durée de l'action,
- Le résultat de l'évaluation des compétences acquises lors de la formation.

ORGANISATION ET LOGISTIQUE et MODALITES PRATIQUES

•Délais de mise en place d'une formation

- Toutes nos formations peuvent être mise en place dans un délai minimum de 3 mois après être rentré en contact avec notre organisme de formation.

•Nombre de participant

- 15 stagiaires maximum par formation
- (Ceci afin de permettre de nombreux jeux de rôles et un travail personnalisé.)

• Horaires

- 9h-13h / 14h-17h00
- Les horaires peuvent être ajustés en fonction des besoins des établissements demandeurs
- Deux pauses de 10 minutes peuvent être organisées en matinée et en après-midi.
- Le repas peut être pris en commun sur le lieu de stage et à la charge des établissements demandeurs.

• Modalités pratiques :

Il est conseillé aux stagiaires de porter une tenue souple permettant toute liberté de mouvement pour les jeux de rôle

• Lieu

- **Intra** : Les formations se déroulent dans les locaux des établissements demandeurs et à leur charge
- **Inter** : Les formations se déroulent dans les locaux définis par Sucom France. L'adresse est communiquée au stagiaire dans un délai de minimum 15 jours avant le début de la formation.
- **Individuel** : Dans ce cas, il convient de contacter le responsable 15 jours avant le début de la formation afin d'obtenir les détails précis.

• Locaux

- Une salle de formation pouvant accueillir les personnes comprenant des tables et des chaises et un tableau (ou mur) blanc pour projeter des films (et la possibilité d'opacifier le local).
- Un local plus spacieux pour des exercices de jeux de rôle (si le local de cours est trop petit) ou une salle de snoezelen (spécifique pour la formation snoezelen), psychomotricité...
- Un endroit pour le repas de midi et les pauses.
- Un accès aux sanitaires.



COÛT DES FORMATIONS

- **Partout en France** : 1200€ par jour de formation, hors charges (Déplacement, logement, restauration...)
- **Partout en Suisse** : 1700 CHF par jour de formation hors charges (Déplacement, logement, restauration...)
- **Autre pays, nous consulter (Espagne, Belgique, Maroc...)**

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation entre les deux parties (l'établissement demandeur et SUCOM France) sera établie et signée au minimum 3 mois avant le début de la formation. Cette convention devra reprendre toutes les clauses de cette formation, le nombre de modules souhaités, les dates de réalisation de l'action de formation, les modalités de paiement ainsi qu'un devis.

CERTIFICATION – DÉCRET QUALITÉ

SUCOM France a déclaré une activité qui est enregistrée sous le n° 84740341874 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes » (code du travail, R. 6351-6)
Ce numéro d'activité est à faire valoir auprès des Organismes Paritaire Collecteurs Agréés en France pour toute demande de financement.

SUCOM France est un organisme de formation référencé au DATADOCK et certifié Qualiopi par un certificat de conformité N° 187400171-1 dans la cadre de l'action de formation en référence au décret L.6313-1 du code du travail



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivantes :

Actions de Formation

Pour tous renseignements complémentaires

Laurent Knodt, président

Portable : +33 6 83 99 50 39

Mail : sucom.france@gmail.com

WEB : www.sucom-france.com



SUCOM France

Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Contact :
+336 83 99 50 39
sucom.france@gmail.com
www.sucom-france.com

*Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie*

Conditions Générales de Vente



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - BUT

Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V.) ont pour but de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire (SUCOM France S.A.S., ayant son siège à 1 rue Maréchal Leclerc – 74300 Cluses, société créée le 01/07/2017 et déclarée au greffe du tribunal de commerce d'Annecy le 26/06/2017 qui a procédé à son immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 831 098 447 R.C.S. Annecy, identifiée au SIRET sous le n° 831 098 447 00038 et détenant le code APE 8559A, organisme de formation enregistré sous le numéro 84740341874 auprès préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes) et le Client.

Toute offre de prestation du Prestataire acceptée par le Client implique l'adhésion de ce dernier, sans réserve, aux présentes C.G.V.

2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes C.G.V. s'appliquent à l'ensemble des formations proposées et dispensées SUCOM France S.A.S, à savoir, les formations : sanitaires, médico-sociales et d'enseignement. Les présentes C.G.V. excluent l'application de toute autre disposition, sauf décision contraire prise d'un commun accord par le Prestataire et le Client, et, en tout état de cause, après acceptation expresse et écrite de la part du Prestataire. Toute autre condition figurant sur un support du Prestataire n'est communiquée qu'à titre indicatif. En cas de contradiction entre une telle information et les C.G.V., ces dernières prévaudront. Elles primeront également sur les termes de tout autre document qui aura pu être échangé entre le Prestataire et le Client.

3 - ACCORD DES PARTIES - CONDITIONS D'INSCRIPTION

La réalisation d'une formation par le Prestataire est précédée de la conclusion d'un contrat de prestation signé par lui et le Client. Avant toute inscription définitive à une formation, le Prestataire remet au Client, concernant cette dernière les documents contractuels nécessaires qui mentionnent :

- l'intitulé, la nature, la durée, le programme ainsi que ses objectifs et l'objet de la nature de l'actions de formation qu'il prévoit ainsi que les effectifs qu'elles concernent ;
- le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare ;
- les conditions dans lesquelles la formation est donnée aux stagiaires, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation ;
- les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat ;
- le profil des formateurs avec mentions de leurs

titres ou qualités ;

- les horaires ;
- les modalités d'évaluation ;
- les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires ;
- le règlement intérieur applicable en cas de formation en inter établissement ;
- les tarifs ;
- les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

A l'issue de la formation, le Prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Dans le cas où la formation dispensée par le Prestataire est entreprise par une personne physique, Client, à titre individuel et à ses frais, cette dernière peut, dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire, Client, est empêché de suivre la formation, il peut mettre fin au contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. En outre, aucune somme ne peut être exigée par le Prestataire du stagiaire, Client, avant l'expiration du délai de rétractation de 10 (dix) jours. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 (trente) % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation. En cas d'achat à distance d'une formation par une personne physique, Client, considérée comme consommateur, celle-ci dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours courant à compter du jour de la conclusion du contrat avec le Prestataire. A cet effet un formulaire est mis à disposition du consommateur qui doit en faire la demande à l'adresse mail suivante : sucom.france@gmail.com

4 - CONDITIONS D'INTEGRATION

Pour certaines formations, le Prestataire est en droit d'exiger l'obtention préalable d'une qualification ou d'un diplôme ou le suivi d'un autre module de formation vendue par le Prestataire. En tout état de cause, la décision d'intégration des participants à une formation appartient exclusivement au Prestataire.

5 - CONVOCATION

Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation interentreprises : le Prestataire adresse, le cas échéant, au Client, à charge pour lui d'en informer les participants, la ou les convocations mentionnant les renseignements relatifs à la formation, et notamment son intitulé, ses dates, horaires et lieu de sa tenue. Il appartient au Client de s'assurer de l'inscription des participants ainsi que de leur présence à la formation prévue. Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation intra-entreprise : la confirmation de la tenue de la formation est adressée par le Prestataire au Client.

6 - CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs et prix des formations sont indiqués hors taxes, compte tenu de l'activité du Prestataire, exonéré en euros et en francs Suisse. Ils comprennent uniquement les formations ainsi que, le cas échéant, tous produits ou supports pédagogiques s'y rapportant. Sauf accord express et écrit préalable du Prestataire et du Client, ils n'incluent pas les frais de déplacement, de repas, d'hébergement du ou des formateurs, lesquels restent à la charge exclusive du Client. Ces frais seront facturés en sus.

7 - CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les factures émises par le Prestataire sont payables à réception, sans escompte, ni ristourne, ni remise sauf accord préalable express entre le Prestataire et le Client. Tout retard de paiement peut faire l'objet de pénalités de retard au-delà de trente (30) jours après émission de la facture. Ces pénalités sont calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage. En sus des pénalités de retard, toute somme impayée produira de plein droit l'obligation de verser une indemnité forfaitaire de quarante (40 €) euros au titre des frais de recouvrement. Toute formation commencée est due en totalité. Les règlements peuvent être effectués par chèque ou par virement. Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.) ou de tout autre organisme financeur dont il dépend, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il devra en informer le Prestataire. Si la prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financeur est partielle, la différence sera facturée au Client. Si le Prestataire n'a pas reçu l'attestation de prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financeur avant le début de la formation, le Prestataire se réserve le droit de facturer l'intégralité du montant de la formation au Client. En cas d'absence de règlement par l'O.P.C.A. ou l'organisme financeur, et ce quelle qu'en soit la cause, la facture est acquittée par le Client.

8 - ORGANISATION DE LA FORMATION

Les formations sont dispensées aux dates et lieux fixés, et dans les conditions indiquées par le Prestataire, conformément aux objectifs et programmes définis par lui, ou établis par accord des Prestataire et Client. A l'issue de la formation, le Prestataire remet une attestation faisant mention des objectifs, nature et durée de formation, avec, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis. La délivrance par le Prestataire des certificats, attestations, titres certifiés, est conditionnée par le paiement complet par le Client du prix de la formation correspondante.



9 - ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'impossibilité pour le Prestataire de réaliser une session de formation telle que convenue avec le Client, il s'engage à proposer à ce dernier, en lieu et place, une nouvelle date, cette substitution ne pouvant donner lieu à dédommagement.

10 - REPORT, ANNULATION

Sauf dispositions contraires prévues par le contrat de prestation, il est précisé qu'en cas d'accord commun entre le Prestataire et le Client d'un report d'une formation prévue ou, en cas d'annulation du fait du Client : - La session de formation ne sera pas facturée si le report ou l'annulation intervient dans un délai supérieur à dix (10) jours avant qu'elle ne débute, - La session de formation sera facturée dans son intégralité si l'annulation intervient dans un délai inférieur à dix (10) jours avant qu'elle ne débute.

11 - ASSIDUITE

S'agissant des formations certifiantes et/ou qualifiantes, la participation des stagiaires à la totalité des formations organisées par le Prestataire est obligatoire. Cette condition doit être remplie pour obtenir certificat, attestation, titre certifié. En outre, les absences d'un stagiaire, quelles qu'en soient la cause, qui ne seront pas pris en charge financièrement par l'O.P.C.A., devront être acquittées par ledit stagiaire.

12 - REGLEMENT INTERIEUR

Le Prestataire mettra à la disposition du Client le Règlement Intérieur qui lui est applicable. Les règles y visées, notamment d'hygiène, de sécurité, disciplinaires, les modalités éventuelles de représentation des stagiaires, devront être respectées.

13 - ASSURANCES

Le Client fournira au Prestataire une attestation d'assurance couvrant notamment, les conséquences financières de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et pécuniaires en découlant, directs ou indirects, causés à autrui, et particulièrement au Prestataire. Cette responsabilité s'entend du fait des dommages causés par le Client, par ses stagiaires ou par ses préposés. Cette garantie devra obligatoirement être étendue aux dommages pouvant être occasionnés au matériel du Prestataire. L'attestation ci-avant visée devra obligatoirement être fournie lors de l'inscription à une formation, et ce, quelle qu'en soit la forme. SUCOM France S.A.S. - 1 rue Maréchal Leclerc - 74300 Cluses, Tel : 06.83.99.50.39 Mail : sucom.france@gmail.com APE : 8559A - Siret 831 098 447 00038.

14 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des informations transmises par le Prestataire au Client, notamment juridiques, commerciaux, financiers, techniques, pédagogiques, demeureront sa propriété intellectuelle ou industrielle. Elles ne pourront être communiquées à des tiers, directement ou indirectement, qu'avec son consentement écrit préalable. Les présentes C.G.V. ne peuvent en aucun être interprétées comme constituant une cession de droit de cette nature.

15 - CONFIDENTIALITE

Le Prestataire et le Client s'interdisent de divulguer, à titre onéreux ou gratuit, les informations confidentielles, de quelque nature qu'elles soient, concernant l'autre partie, dont ils auraient pu avoir connaissance, volontairement ou involontairement, au cours de l'exécution de leurs relations contractuelles, au risque d'engager leur responsabilité dans les conditions de droit commun. Les informations confidentielles s'entendent, notamment, des données juridiques, commerciales, financières, techniques, toutes documentations, tous supports pédagogiques. Ils s'engagent à faire respecter cette interdiction en prenant toutes mesures utiles par leur personnel ou toute personne sur laquelle ils auraient autorité. Les obligations résultant de cet engagement de confidentialité ne s'appliquent pas si la partie destinataire de l'information apporte, notamment, la preuve que l'information, au moment de sa communication, était déjà accessible au public. Ces dispositions s'appliquent sans limitation dans le temps.

16 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Dans le cadre de la réalisation de sa prestation, le Prestataire doit recueillir des informations et données personnelles faisant l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter les demandes d'inscription du Client, à assurer le bon suivi de son dossier, et de manière générale, à garantir une bonne gestion administrative de l'ensemble des formations qu'il propose. Le destinataire des données est : SUCOM France S.A.S. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication desdites informations, il doit s'adresser SUCOM France S.A.S. - 1 rue Maréchal Leclerc - 74300 Cluses. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

17 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes C.G.V. peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis, par le Prestataire. Dans ce cas, les modifications s'appliqueront à toutes les commandes qui lui seront postérieures.

18 - FORCE MAJEURE

Le Prestataire et le Client seront excusés de la non-exécution de leurs engagements contractuels si ceux-ci sont empêchés par tout événement susceptible d'être qualifié de force majeure telle que définie par les dispositions de l'article 1218 du Code civil, en ce inclus, notamment, les grèves et autre trouble majeur affectant les relations de travail, incapacité à obtenir ou retard dans l'obtention des moyens de transport, lois, ordres, réglementations. Dans le cas où l'un de ces événements de force majeure devrait durer plus d'un mois, le Prestataire ou le Client pourra décider de mettre immédiatement un terme à leurs relations contractuelles avec notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie. Tout terme anticipé ne saurait affecter les droits et engagements du Prestataire ou du Client, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée. Ainsi, les sommes déjà versées au Prestataire, ou qui lui seraient dues en vertu des présentes, lui resteront définitivement acquises.

19 - INTUITU PERSONAE

Tout contrat entre le Prestataire et le Client étant conclu en considération de la personnalité respective de ces derniers, elle (il) n'est ni cessible, ni transmissible, sauf accord express et écrit agréé par eux.

20 - ECHANGES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le Prestataire et le Client acceptent d'échanger par voie électronique. Dans ces conditions les dispositions des articles 1127 à 1127-6 du Code civil devront être respectées.

21 - DIFFERENDS - LITIGES

En cas de différend entre le Prestataire et le Client, ces derniers s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Si un désaccord persiste, les tribunaux civils compétents seront saisis par l'un ou l'autre pour résoudre le litige.

Fait à Cluses le 01/01/2022